



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

DEVIS / PROGRAMME – DES JEPS 2026/2027 Parcours de formation

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75 auprès du préfet de région
d'Ile-de-France - N° Siret : 514 712 355 00015
Habilitation par la DRJSCS de Paris

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire 316 heures

Objectifs

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur,
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur,
- Diriger un système d'entraînement en football,
- Encadrer le football en sécurité,
- Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation prévues à l'article R. 212-10-17 et aux articles A. 212-35, A. 212-36 et A. 212-57-1 du code du sport sont les suivantes :

1. Être capable de justifier :

- a) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional senior 1er et 2e niveaux les plus élevés ou national jeune U17 ou U19 pendant au moins six cents heures au cours des trois dernières saisons sportives ou d'une expérience d'entraîneur de football de niveau équivalent ;

OU

- b) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional jeune U16 à U18 ou U17 à U19 jusqu'à la saison sportive 2020-2021 de 1er niveau le plus élevé pendant au moins mille heures au cours des cinq dernières saisons sportives ou d'une expérience d'entraîneur de football de niveau équivalent ;

OU

- c) D'avoir exercé la fonction suivante de cadre technique fédéral de la Fédération française de football : directeur(trice) technique régional, conseiller(ère) technique régional, conseiller(ère) d'animation régionale du football féminin, conseiller(ère) technique départemental ou conseiller(ère) départemental du football d'animation, pendant au moins une saison sportive au sein d'une structure déconcentrée de la Fédération Française de Football ;

ET

2. Être capable de maîtriser « les lois du jeu » et d'arbitrer une rencontre en football.
3. Être capable d'effectuer une démonstration technique de niveau « national amateur » en football
4. Être capable d'effectuer l'analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match de niveau régional, d'en dégager des objectifs prioritaires de travail et de proposer des situations d'entraînement adaptées.

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail :
formations.entraineurs@fff.fr – www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Exigences préalables à l'entrée en formation

Sont dispensés des exigences préalables (Totales ou Partielles)

- Le titulaire de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré option " football " ou du diplôme fédéral d'entraîneur de football délivré par la Fédération française de football ;
- Le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 5 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " ;
- Le joueur ayant évolué au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 pendant cent matchs en seniors et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 5 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football. Cette expérience est attestée par le directeur technique national du football.
- Est dispensé du test de démonstration technique mentionné à l'article 3 le joueur justifiant de cent matchs en seniors dans les championnats nationaux hommes au cours de cinq saisons sportives ou la joueuse justifiant de quatre-vingts matchs en seniors dans le championnat national femmes " D1 " au cours de sept saisons sportives et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 5 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football. Cette expérience est attestée par le directeur technique national du football.
- Est dispensé de la production de l'attestation de capacité à l'arbitrage mentionnée à l'article 3 le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " ou du titre à finalité professionnelle de niveau 5 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football.

Exigences préalables à l'entrée en formation

Tests d'Epreuves Préalables (conditions d'accès 3 et 4)

Les candidats ne remplissant pas les conditions préalables à l'entrée en formation seront convoqués le **26 mai 2026** pour des épreuves de :

- Démonstration technique
- Analyse vidéo

Epreuves de sélection

Les candidats remplissant les conditions d'accès à la formation seront convoqués aux épreuves de sélections qui se dérouleront le **27 ou 28 mai 2026**.

Un entretien de motivation (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury) présentant :

- Son curriculum vitae
- Son projet professionnel et personnel
- Le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 - Mail :
formations.entraineurs@fff.fr - www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

La formation au Diplôme d'Etat Supérieur JEPS, spécialité performance sportive, mention football s'étale sur une saison et se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 – Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur

- Être capable de préparer la prise de décision
- Être capable d'élaborer un projet de développement
- Être capable de mobiliser les instances dirigeantes élues

UC 2 – Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

- Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Être capable de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

UC 3 – Être capable de diriger un système d'entraînement dans une discipline

- Être capable de concevoir le plan de performance sportive
- Être capable de planifier la préparation de la performance sportive
- Être capable d'accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance
- Être capable de conduire l'évaluation du projet de la performance
- Être capable d'organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

UC 4 – Être capable d'encadrer la discipline sportive en sécurité

- Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Être capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail :
formations.entraineurs@fff.fr – www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Mise en Situation Professionnelle

La Mise en Situation Professionnelle (MSP) est concrétisée par un stage en club ou dans une structure agréée par la Fédération Française de Football, de 520 heures minimum. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation (du positionnement à la certification).

Les heures de MSP sont réparties de la manière suivante :

- UC 1 et 2 : 200 heures
- UC 3 et 4 : 320 heures

Les conditions d'encadrement pour la MSP concernant les UC 3 et 4 sont les suivantes :

- entraîneur d'une équipe de niveau régional séniors de 1^{er} et 2^{ème} niveau les plus élevés ;
- entraîneur d'une équipe de niveau régional jeune (U14 à U19) de 1^{er} niveau le plus élevé ;
- entraîneur d'une équipe de niveau national jeunes ou séniors ;
- entraîneur adjoint d'une équipe (U14 à séniors) d'un club à statut professionnel ;
- entraîneur adjoint d'une équipe de niveau national sénior ;
- entraîneur ou entraîneur adjoint en structure labellisée FFF ;

Ce stage est sous la gestion d'un tuteur titulaire à minima d'une certification professionnelle de niveau 6 en football et justifiant d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum en tant qu'entraîneur de club ou de Conseiller Technique à la Fédération de Football. Celui-ci soutiendra le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière.

Méthode certification

Modalités de certifications de l'UC1 et UC2 :

La situation d'évaluation certificative des unités UC1 et UC2 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel de 20 pages (hors annexes) analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale de 20 min maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 min au maximum. Cette certification peut se dérouler en présentiel ou en visioconférence.

Modalités de certifications de l'UC3 et UC4 : la situation d'évaluation certificative se compose de plusieurs modalités et se déroule dans la structure d'alternance du candidat.

1. Le candidat expose aux évaluateurs pendant 15 minutes maximum son analyse, à partir du montage vidéo réalisé en mettant en évidence des problématiques technico-tactiques rencontrées par l'équipe et justifie de la construction du système d'entraînement, en faisant référence à son cahier d'entraînement et de compétition qu'il présente aux évaluateurs. Cet exposé est suivi d'un entretien avec les évaluateurs de 25 minutes maximum
2. Le candidat dirige et anime une séance d'entraînement (60 minutes minimum et 90 minutes maximum) suivi d'un entretien avec les évaluateurs de 20 minutes.
3. Le candidat remet aux évaluateurs un document de vingt pages minimum à trente pages maximum, présentant une action de formation de formateurs, qu'il a encadré pendant la formation dans le cadre des réseaux professionnels de formation des éducateurs de football

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 - Mail :
formations.entraineurs@fff.fr - www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Dates de formation

Tests d'Exigences Préalables : 26 mai 2026*

Tests de sélection : 27 et 28 mai 2026*

Positionnement : 16 au 18 juin 2026*

Sessions de formation :

Semaine 1 : 24 au 27 août 2026*

Semaine 2 : 05 au 08 octobre 2026*

Semaine 3 : 02 au 05 novembre 2026*

Semaine 4 : 07 au 10 décembre 2026*

Semaine 5 : 25 au 28 janvier 2027*

Semaine 6 : 01 au 04 mars 2027*

Semaine 7 : 05 au 08 avril 2027*

4 intersessions de 8 heures en région :

Intersession 1 : octobre/novembre 2026*

Intersession 2 : janvier 2027*

Intersession 3 : février 2027*

Intersession 4 : mars 2027*

Encadrement d'une session de formation BEF : entre octobre 2026 et février 2027 au sein de votre IR2F.

Onze webinaires en synchrone.

7 accompagnements maître de stage au cours de la formation.

Certification UC1-UC2 (par visioconférence ou présentiel) : 11 au ou 13 mai 2027*

Certification UC3-UC4 (au sein de la structure du candidat) : avril-mai 2027 en club*

* **Sous réserve de modification**

Coûts de la formation

Responsable pédagogique : Emmanuel VANDENBULCKE

Coût pédagogique : 8 386€ Net de taxes maximum (totalité de la formation)

Tarification horaire : 26€ / heure de formation auxquels s'ajoutent des frais de certification d'un montant de 170€

Tarif maximum : 26€ x 316h + 170€ (frais de certification) = 8 386€ pour 316 heures de formation

Lieux de la formation :

- o Centre National du Football (CNF) – Clairefontaine (78120)
- o Instituts Régionaux de Formation de Football (IR2F) – Ligues régionales

Hébergement et restauration : au Centre National du Football (non obligatoire – sous réserves de places disponibles)

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail :
formations.entraineurs@fff.fr – www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z